

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 mai 2024

---

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 3296

présenté par  
M. Breton

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 24 par les mots :

« , notamment en matière de protection et d'indemnisation des dommages causés par les grands prédateurs ; »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cette précision vise à consolider les dispositifs existants, notamment en matière d'indemnisation des dommages causés par les grands prédateurs.